

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale
165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 19 juillet 2010

La majorité UMP décide d'appliquer les directives européennes à l'assurance dépendance

Selon les informations parues dans *Le Monde* daté du 20 juillet 2010, l'UMP a décidé, pour financer la prise en charge des personnes âgées dépendantes, d'« opposer au principe de solidarité générale, reposant sur un financement public, un dispositif s'appuyant sur un système d'assurance ». L'UMP propose de « rendre obligatoire, dès 50 ans, la souscription d'une assurance contre la perte d'autonomie auprès d'un établissement labellisé (mutuelle, société de prévoyance ou société d'assurance) ».

Il s'agit de la stricte application des directives européennes 92/49/CEE et 92/96/CEE qui ont supprimé le monopole de la sécurité sociale, et que le gouvernement se refuse toujours à mettre en vigueur pour les risques maladie et vieillesse.

Il est à présent certain que, face à la situation financière désespérée de la Sécurité sociale, le gouvernement va devoir se résoudre très prochainement à appliquer le droit européen en introduisant la concurrence dans la couverture de l'ensemble des risques sociaux.

L'UMP considère en effet que « **le financement public est désormais incapable de procurer les futurs milliards de dépenses que coûtera dans un avenir proche la dépendance des personnes âgées** ».

Ce constat d'échec et d'impuissance vaut pour l'ensemble de la protection sociale.

Le MLPS regrette qu'il ait fallu en arriver à la faillite pour respecter les engagements européens de la France, tous traduits dans les lois nationales. Notre pays a ainsi perdu seize ans dans la mise en œuvre de sa modernisation sociale et ferait face, s'il avait respecté ses obligations, dans des conditions beaucoup plus favorables aux graves difficultés actuellement suscitées par la crise mondiale.